



## Procédure spécifique de la billetterie Ville de Genève

Notre billetterie regroupe quatre points de ventes en réseau, des guichets dans nos salles de spectacles, de la vente en ligne (<https://billetterie-culture.geneve.ch>), ainsi qu'une centrale téléphonique de renseignements et de ventes (0800 418 418, gratuit et 022 418 36 18, payant depuis l'étranger).

Nous vous proposons la vente de votre spectacle sur le réseau de billetterie de la Ville de Genève selon l'article 12 du règlement LC 21 652

### NOS POINTS DE VENTE

Maison des Arts du Grütli – Espace Ville de Genève – Genève Tourisme - Cité séniors

### DEMANDE DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE GENEVE

Merci de prendre contact avec notre entité billetterie afin d'établir un dossier de paramétrage :

- par téléphone au 022/418.62.46
- par mail à [billetterie-culture@ville-ge.ch](mailto:billetterie-culture@ville-ge.ch),
- par courrier au Service culturel, Madame Corinne Papin, 17, route de Malagnou, Case postale 6178, 1211 Genève 6.

Les informations suivantes : type de concert, nom des artistes, dates, horaires, tarifs et réductions, répartition des tarifs sur le plan de salle, et date d'ouverture de location sur le réseau Ville de Genève devront nous être communiquées sur le formulaire billetterie.

Le contrôle et la confirmation des données sont effectués entre l'entité bénéficiaire et l'entité billetterie avant l'ouverture de la location.

### Coût des prestations

La somme de **CHF 1,50.-** est facturée à l'entité bénéficiaire pour chaque émission de billet non numéroté et **CHF 2.-** pour les billets numérotés.

Lors d'émission d'invitations, 10% du volume total des billets gratuits émis sont offerts, le solde des invitations est facturé au prix de **CHF 1.- pour chaque émission de billet.**

Prestations comprises :

- la programmation (paramétrage) et la mise en réseau du spectacle,
- la mise à disposition du personnel billetterie pour la vente du soir,
- le coût du billet,
- la production de rapports de vente,
- la gestion comptable et le versement de la recette.

D'autres tarifs peuvent être appliqués selon des demandes particulières :

- le partage de billetterie avec des tiers,
- le plan de salle spécifique,
- d'autres demandes.

### PARTENARIAT PARTAGÉ (Billetterie Ville de Genève et autres billetteries) - Frais supplémentaires

- Si moins de 50% des places disponibles sont mis en vente sur le réseau de billetterie de la Ville de Genève, un forfait s'ajoute au coût du billet émis, soit : CHF 210.- Victoria-Hall / CHF 140.- pour les autres salles.

### BILLETTERIES TIERCES

Ventes du soir avec l'engagement du personnel billetterie Ville de Genève :

- forfait CHF140.- pour 1 personne,
- forfait CHF280.- pour 2 personnes.

**L'entité bénéficiaire doit fournir** (1h30 avant la représentation) sur le site :

- le plan de salle avec indications précises des places à vendre avec leurs catégories,
- les souches de billets avec ou sans tarifs inscrits,
- un lecteur portatif pour carte de crédit.

**L'entité billetterie fournis :**

- le fonds de caisse

Fin des ventes (30 minutes après le début du concert) 45 minutes max. après début du concert ou à l'entracte :

- restitution du matériel de vente à l'organisateur,
- restitution de la recette cash contre quittance signée,
- décompte remis signé par le personnel billetterie Ville de Genève.